

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-461 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 8 juin 2005	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2003-461 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS			Type(s) de matériel(s) : Avions A300 et A300-600		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : 53		Objet : Fuselage - Inspection des semelles inférieures des portiques n° 2 à 5			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2003-461 qui est remplacée par la CN F-2005-091.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-4750 du 31 mai 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 03 janvier 2004
Révision 1 : 18 juin 2005